Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_23-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 23

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Stéphanie MINGANT, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Ronan GOUEREC, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 9

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_23-DE

23. TRANSFERT DE LA MAISON FRANCE SERVICES A QUIMPERLE COMMUNAUTE - SUPPRESSION DES EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé :

Lors de sa séance du 03 juillet 2025, le Conseil Communautaire de QUIMPERLE COMMUNAUTE a décidé de créer les 2 emplois nécessaires au fonctionnement des services de la MFS, dans le cadre du transfert prévu au 1er janvier 2026.

Lors de cette séance, le Conseil communautaire a également approuvé le transfert des agents exerçant ces missions au sein de la MFS.

Ainsi, pour la Ville de Quimperlé, il convient de transférer 2 agents exerçant à plus de 50% leurs fonctions au sein du service MFS pour occuper à compter du 1er janvier 2026 les emplois créés par la Communauté :

- La coordinatrice de l'équipement dans le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs
- La conseillère numérique dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs en contrat de projet

Ces agents sont transférés à la Communauté dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les leurs dans leur commune d'origine, à compter du 1er janvier 2026.

Le CST a émis un avis favorable le 09 décembre 2025.

Proposition :

Préalablement au transfert effectif des 2 agents, il est proposé au Conseil municipal de supprimer les postes correspondants au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs sera actualisé en conséquence

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)